

Madame, Monsieur,

une menace sans précédent pèse actuellement sur la santé bucco dentaire en France et, plus largement, sur **vos** santé.

Une forte mobilisation de la profession, des étudiants ainsi que de tous les corps de métiers liés (assistantes dentaires, prothésistes, industriels, etc) est en cours pour s'y opposer. Or, la faible médiatisation de ce mouvement d'opposition nous pousse à vous apporter les informations essentielles à votre compréhension du problème car celles qui vous sont délivrées par les médias sont au mieux incomplètes, au pire mensongères. Contrairement à l'idée répandue, **il ne s'agit en aucun cas d'une revendication de la profession à être mieux rémunérée et nous ne nous plaignons en aucun cas de notre situation financière**. Nous demandons une remise à plat du système de remboursement des soins dentaires en France reposant actuellement sur une logique totalement incohérente. **Nous voulons que VOS remboursements soient améliorés.**

Quel est le système actuel?

Votre chirurgien dentiste est payé en fonction des actes qu'il pratique. Ces actes sont, pour une très large majorité désormais, associés à une cotation conditionnant leur tarif et leur niveau de remboursement.

Une grande partie d'entre eux sont à **tarif dit « opposable »**. C'est à dire que votre praticien est tenu de respecter le tarif fixé par la sécurité sociale. Pas un euro de plus. Pas un euro de moins. C'est le cas des soins de caries, des radiographies, des détartrages, des extractions, des dévitalisations, etc, soit **environ 2/3 de l'activité d'un cabinet dentaire**.

Une autre partie des soins est dite à **honoraires libres**, c'est à dire que votre praticien fixe lui même les tarifs, en respectant les recommandations du Code de Déontologie, avec Tact et Mesure, en fonction des coûts de « production » du soin en question dans son cabinet. Ces actes représentent **environ 1/3 de l'activité d'un cabinet dentaire**.

Quel est le problème actuel?

Pour les soins à tarifs opposables, aussi incroyable que cela puisse paraître, votre chirurgien dentiste perd de l'argent. En effet, le tarif fixé par la convention est tellement bas qu'il ne couvre en aucun cas les frais de fonctionnement du cabinet dentaire et ce, quel qu'il soit. Tellement bas que **les tarifs en France sont les plus bas d'Europe** et de très loin. AUCUN dentiste en Europe ne travaille à perte sur ses soins, sauf en France! Même pas en Roumanie, ni en Hongrie, ni en Espagne. AUCUN. Sauf en France.

Exemples: le coût de fonctionnement de notre cabinet s'élève à 180€ à l'heure.

- le soin d'une carie sur le dessus d'une molaire. Ce soin prendra au praticien consciencieux 1/2 heure de temps de travail. Le soin de cette carie est à tarif opposable: 19,28€... Pas un centime de plus. **70,72€ de déficit**. Facturé 70€ en Hongrie, 150€ en Allemagne, 200€ en Angleterre.
- L'extraction d'une dent: 33,44€ (avec anesthésie, matériel stérile, compresses stériles, fils de suture, éponges hémostatiques, etc). 20 à 30 minutes en général. **56,56€ de déficit**. Facturée 45€ en Hongrie, 80€ en Allemagne, 110€ en Angleterre au minimum.
- La dévitalisation d'une molaire. 1h30 de temps opératoire. Du matériel à usage unique, des instruments stériles, de l'électronique de haute précision, un champ opératoire et un acte compliqué pour tout praticien: 81,94€. **188,06€ de déficit**. Facturée 300€ en Hongrie, 155€ en Allemagne, 200€ en Angleterre.

Ces tarifs opposables totalement déconnectés de la réalité économique et scientifique ont été acceptés il y a plus de trente ans par un syndicat professionnel représentatif. L'idée étant que ces actes couvraient le minimum nécessaire à un état de santé bucco dentaire acceptable pour TOUS les français, à un tarif intégralement remboursé. La profession acceptait ainsi de soigner à perte l'ensemble de la population pour que personne ne soit rejeté.

Mais les cabinets dentaires sont des entreprises privées, non perfusées par l'argent de l'état et devant subvenir elles mêmes à leur besoins et organiser elles mêmes leur dynamique d'investissement, de modernisation et de maintien dans les standards cliniques extrêmement exigeants de la profession. Elles doivent donc parvenir à dégager des bénéfices de leur activité. C'est pour cela qu'une partie des actes pratiqués par votre chirurgien dentiste est à **honoraires libres**. C'est en fixant lui même le tarif de ces quelques actes que votre praticien va réussir à **équilibrer le fonctionnement du cabinet** et pouvoir vous proposer TOUS les soins dont vous avez besoin. Quel que soit votre problème, quelle que soit sa technicité, le matériel nécessaire à sa résolution, le temps nécessaire à l'acte. Même s'il perd de l'argent... La santé n'a pas de prix, mais elle a un coût.

Vous nous faites confiance parce que vous savez que nous donnons le maximum de nos compétences et de notre énergie pour vous apporter ces soins de haute qualité. Parce que vous savez quelles sont nos exigences en matière de propreté, de stérilisation, d'équipement et de disponibilité.

Que veut faire le gouvernement?

Madame Touraine, Ministre actuellement en charge de la Santé, à travers les « négociations » tenues avec les caisses nationales d'assurance maladie, souhaite plafonner ces tarifs à honoraires libres en échange d'une valorisation des actes à tarifs opposables de 800 millions d'Euros (0,4% du budget national santé 2017). Environ 2 à 6€ sur les actes cités précédemment... **insignifiant**.

Les plafonds voulus sont tellement bas pour certains actes, **dont les plus modernes et les plus sains pour vous**, que nous ne serons plus en mesure de vous les proposer. Tout simplement. Plafonner aujourd'hui s'imposera comme une barrière à toute évolution technologique et médicale et ancrera la profession dans des pratiques totalement dépassées et inacceptables pour un pays moderne. Enfin, plafonner aujourd'hui, c'est condamner toute la filière de conception française des prothèses alors que 90% des patients s'inquiètent de se voir poser des prothèses « Made in China ». Plus de 18 000 emplois concernés, et toutes les incertitudes liées à la fabrication Low Cost... Pourquoi pas quand il s'agit d'un ustensile informatique ou ménager, mais **est ce acceptable quand il s'agit de votre bouche, de vos dents, de votre Santé?**

En parallèle, les médias et les politiques manipulent les chiffres et, sciemment ou par omission, vous apportent des informations mensongères dénigrant sans cesse notre profession, ses abus et ses limites.

Il n'est pas vrai qu'1 français sur 5 renonce aux soins pour des raisons financières. L'étude à laquelle il est fait référence par rapport à ce résultat dit ceci: parmi les personnes interrogées, 15% ont renoncé à se faire soigner ces 2 dernières années. Et sur ces 15%, 1 sur 5 pour des raisons financières. Ce qui ne fait plus que **3% des français renonçant aux soins pour des raisons financières.**

Il n'est pas vrai non plus qu'une couronne coûte 1000€ et que nous gagnons 92000€ par an. **Et SURTOUT il est absolument faux que nous demandons plus d'argent pour nous!**

Maintenant posons nous quelques questions:

Qui, à part la sécurité sociale, est sensé participer au remboursement des soins et ne le fait que trop peu? Qui a bénéficié récemment d'une loi obligeant TOUS les salariés de France à souscrire une mutuelle imposée par l'employeur (qui a lui même obligation de la proposer)? Qui a bénéficié d'une loi autorisant à pratiquer des remboursements différents si vous allez voir un praticien « partenaire »? Qui augmente tous les ans les cotisations pour des prestations parfois moins bonnes? Qui dépense des millions chaque année dans les budgets publicitaires, se fait construire des stades de football à son effigie? Qui malgré l'obligation d'information sur les bilans comptables, ne délivre pas ces informations et n'est curieusement pas inquiété par l'Etat à ce sujet? Qui vous cache illégalement quelle part de vos cotisations est réellement allouée aux remboursements des soins?

Il semblerait bien que chaque mesure prise par le gouvernement aille systématiquement vers une dégradation du système de soin et vers une gratification pour les complémentaires santé. Pourquoi? Pourquoi n'en entendez vous pas parler davantage?

Nous ne voulons pas que la finance s'empare du « marché de la Santé ».

Nous nous opposons au gouvernement qui abandonne votre Santé à ces organismes purement lucratifs.

Nous voulons continuer à vous soigner en vous faisant bénéficier de ce qui est le plus adapté à votre besoin, dans les meilleures conditions sanitaires et techniques. Nous voulons le faire en continuant à vous rendre des comptes les yeux dans les yeux et en assumant le suivi de nos actes.

Nous refusons que seuls les plus riches puissent s'offrir des soins de qualité. Nous refusons une dentisterie de masse de très basse qualité qui ne profitera qu'aux grands patrons des chaînes des futurs centres de soins qui vous vendront avant tout de la quantité.

Nous savons comment les choses se passent dans les pays où les politiques ont laissé faire et à quelles inacceptables dérives vous serez exposés. Récemment, un centre dentaire fonctionnant sur des principes « low cost » accessibles à tous les budgets a été fermé par les autorités de santé **après 4 ans de réclamations de la profession**. 4 ans pendant lesquels des milliers de patients ont été mutilés, sacrifiés aux soucis de rentabilité de la structure (affaire DENTEXIA).

Voilà ce qui sera généralisé si la Ministre nous impose ses règles. Votre complémentaire santé vous obligera à vous faire soigner dans **son** centre de soins. Dans les conditions qu'**elle** choisira. Avec une seule idée: **RENTABILISER**. Sauf si vous avez suffisamment d'argent pour vous payer les services d'un dentiste non conventionné...

Nous vous remercions sincèrement de nous avoir lu. Nous espérons vous avoir fait comprendre ce qui se passe actuellement. N'hésitez pas à nous questionner sur ce qui reste flou pour vous.

Nous vous invitons, si vous souhaitez faire quelque chose en ce sens, à signer la pétition du Dr Olivier Etienne disponible sur internet intitulée « Pour une dentisterie française de qualité et une liberté de choix pour nos patients ». Elle sera ensuite transmise au Gouvernement qui devra en tenir compte si elle est suffisamment suivie.